

EMBARGO JUSQU'AU 6.10.2009

Municipalité

Législature 2006-2011

Communiqué de la Municipalité No 24

Rolle, le 24 septembre 2009

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

A l'occasion de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2009, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

Contrôle des immissions RNI ou rayons non ionisants

Désireuse de vérifier la densité des ondes émises par les antennes de téléphonie mobile à Rolle, la Municipalité mandatera, une fois le budget 2010 adopté, la société ENKOM à cette fin. Celle-ci œuvre en principe sur mandat des opérateurs (Swisscom, Orange, Sunrise, etc.) légalement tenus de procéder régulièrement aux contrôles de leurs immissions. A noter à cet égard, selon l'expérience d'ENKOM, que seul un contrôle sur vingt s'avère véritablement « hors normes » en matière de dépassement des seuils autorisés. Les contrôles prévus à Rolle seront suivis par Mme Françoise Tecon-Hebeisen.

Conseil d'Association de l'AICC

Le vote de nouveaux statuts par l'assemblée générale du 30 juin de l'Association des Intérêts du Cœur de La Côte confirme un « siège de droit » à la Commune de Rolle. La Municipalité a par conséquent désigné son syndic en qualité municipal chargé du tourisme.

Etude environnementale stratégique (EES)

Cet important dossier, dont les « effets collatéraux » ne sont pas sans incidence sur le développement de Rolle, principalement à l'endroit de RODEO 2 et de la réfection de la Grand-Rue, sera présenté au Conseil communal à la faveur d'une séance spéciale d'information fixée mardi 27 octobre à 20h.00.

Bureautique

Afin de répondre à la demande des sociétés locales rolloises et de satisfaire aux besoins croissants de l'administration communale, un photocopieur permettant de gros tirages, en noir blanc et en quadri, sera installé (et financé au moyen d'un leasing) au 44 de la Grand-Rue, au 1^{er} étage de « La Couronne ». Confronté à une utilisation intensive, proportionnelle à l'activité trépidante de la Commune depuis ces dernières années, le « copieur » des Services techniques nécessitait un certain renfort...

Mobility Carsharing

La perspective de tendre à une diminution du trafic motorisé par l'encouragement au covoiturage, dont Mobility s'est fait une spécialité en Suisse au vu de la croissance régulière de ses membres (40 à Rolle), invite la Municipalité à répondre favorablement à l'offre de sa section Lausanne-Vaud. Un véhicule de type « Combi » sera souscrit pour une durée limitée à 24 mois à titre d'essai. Mais pour autant que le Conseil communal valide, par l'adoption du budget, la couverture de déficit de Fr. 12'000.— imposée par Mobility la 1^{ère} année (Fr. 6'000.— dès la 2^{ème}). Une place de parc exclusive devra par ailleurs être balisée pour l'association, à la gare CFF. A noter qu'un véhicule Mobility est déjà en service (privé) à Rolle, sur le site de l'A-One Business Center.

Etablissements publics

Le Soft Bar de la Grand-Rue, en transformation depuis cet été, a réouvert ses portes à fin septembre sous l'appellation « White Bar ». Cet établissement a été repris par les tenanciers du café-restaurant « Il Pulcinella ». D'autres travaux de rénovation sont par ailleurs en cours au Café vaudois qui verra la venue prochaine d'un nouveau tenancier. Ces différentes opérations, administratives et techniques, sont suivies de près par les services communaux, dont la Police administrative de Rolle, et la Police cantonale du commerce.

Affaires du personnel

Deux nouveaux apprentis ont été engagés par la Commune à la « rentrée scolaire », M. Thierry Lagnel en qualité d'employé de commerce et M. Fernando Resende comme nettoyeur en bâtiment. En outre, un collaborateur à 50 %, responsable de la police des constructions, entrera au service de la Commune dès le 1^{er} janvier 2010, M. Thomas Baeriswyl.

Statut du personnel communal

Le projet établi en début d'année par la Municipalité, discuté et négocié avec l'Association du personnel communal de Rolle (APC) durant le printemps, a débouché sur une version définitive, approuvée par les deux parties. Ce document a ensuite été transmis au Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) pour validation sur le plan juridique. Finalement, se basant sur le caractère non statutaire du texte (la notion de nomination n'existe plus), le SeCRI a proposé de modifier son titre en « Règlement du personnel communal de Rolle », en lieu et place de « Statut ». Le texte initial a donc été complété par quelques dispositions réglementaires, sur le plan pratique, pour être à nouveau soumis au Canton – qui l'a d'ores et déjà accepté sur le fond – et à l'Association du personnel communal qui se prononcera prochainement. Un préavis devrait être déposé avant la fin de l'année au Conseil communal de manière à permettre la mise à jour complète du statut actuel, approuvé par le corps délibérant rollois le 21 novembre 1995.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Belotti

Pascal Petter